



Collectivités forestières Occitanie

Un réseau **d'élus**
au service **des élus**

Rapport d'activités

2016



/// ZOOM SUR ...

Les Collectivités forestières Occitanie

1 200 communes

propriétaires de forêts relevant du régime forestier

237 000 hectares

de forêts communales en Occitanie

750 adhérents au réseau régional (communes, communautés de communes, d'agglomération et Métropole)

6 membres du bureau

à part égale provenant du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées

120 administrateurs

représentants les communes et les EPCI adhérents



Près de 70 élus de la Région étaient présents pour la création de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie (Octobre 2016)

1 programme stratégique 2015-2020 qui se décline en 3 axes de travail



Représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes



Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local



Former, informer, communiquer

Représenter et défendre les élus

Participation à l'élaboration de la Charte de la Forêt Communale

Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2016 - 2020 (COP), régissant les relations entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières a été signé en 2015. En 2016, un travail a été effectué pour construire une nouvelle version de la **Charte de la Forêt Communale**.

Cette charte prend le format d'un document qui précise, pour les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier, les missions effectuées par l'ONF qui sont « gratuites » (prévues dans le cadre du régime forestier), et les prestations payantes conventionnelles (pouvant être confiées à l'ONF via marché public).

Les élus des Conseils d'administration ont fait remonter un certain nombre d'attentes et de desiderata, afin de défendre les intérêts des communes d'Occitanie. Certaines ont été prises en compte et d'autres non.

En parallèle de cette négociation, des motions, partagées à l'échelle Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur, ont été adoptées afin de demander à ce qu'il ne soit plus payés des frais de garderie sur toutes les concessions ayant préalablement fait l'objet d'une demande de défrichement (parcs éoliens, parcs photovoltaïques, carrières,...).

Des actions ont été menées en ce sens auprès de nombreux parlementaires et le travail se poursuit encore.

Création de l'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie

Le 17 octobre 2016, en présence de plus de 70 élus, a été créée l'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie résultant de la fusion de l'Union régionale des Communes forestières du Languedoc-Roussillon et de l'Union régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénées. Francis CROS en a été désigné Président.

Le choix a été fait de s'appeler désormais Collectivités forestières Occitanie, afin d'être en adéquation avec une partie de nos adhérents (que ce soient des intercommunalités ou des départements), renforçant ainsi notre stratégie de fédérer aussi bien des élus propriétaires de bois, que des élus aménageurs du territoire, consommateurs de bois ou responsables de la sécurité (incendies, inondations,...).

A cette occasion a été adopté un programme stratégique jusqu'en 2020.



ENJEUX 2017

Elaboration du Programme Régional Forêt Bois (PRFB)

L'année 2017 sera marquée par la définition du Programme Régional Forêt Bois piloté par la Région et l'Etat, en déclinaison du programme national, qui sera le cadre de la politique forestière pour les prochaines années.

En parallèle, la Région Occitanie et l'Etat ont décidé de mettre en place un Contrat de Filière, dans lequel il faudra veiller à ce que les attentes des élus et des territoires soient bien prises en compte, et qu'il n'y ait pas qu'une entrée exclusivement industrielle.

Accompagner les territoires pour faire de la forêt et du bois un levier de développement local

Utiliser et valoriser le bois local

Promotion du bois-énergie

Les Collectivités forestières portent l'animation des missions bois-énergie sur les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, et du sud de la Haute-Garonne, ainsi que sur le département de l'Hérault à travers l'association départementale.

L'objectif est de valoriser les bois n'ayant pas de forte valeur ajoutée vers une utilisation énergétique.

Le travail consiste au développement de chaufferies automatiques au bois, à la mise en place de réseaux de chaleur, ainsi qu'à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement.

10 chaufferies ont ainsi vu le jour en 2016, et une centaine de projets a été accompagnée sur ces départements.

Promotion du bois-construction

Les élus des Communes forestières affichent clairement la nécessité de construire avec du bois local. L'objectif est de favoriser le développement de l'économie et des emplois au sein des territoires en jouant sur les moyens des entreprises par le marché.

Ainsi, les Collectivités forestières s'attachent à promouvoir l'utilisation du bois local dans tous les projets des collectivités et à développer/consolider des méthodes pour standardiser l'accompagnement.

En 2016, nous avons accompagné plusieurs projets portés par des collectivités. Quelques exemples: Cendras (30): Maison des Professionnels de santé - Moussan (11): Ecole - Montazels (11): Ecole - Fontès (34): Ecole - La Salvetat sur Agoût (34): Bâtiment industriel de construction bois - Moissac Vallée Française (48): Préau - Parc National des Cévennes (48): projet de bergerie type avec bois local - Sainte Croix Vallée Française (48): Garage communal...



Bois des Territoires du Massif Central™

Le Code des Marchés publics interdit de favoriser une origine de bois ou une entreprise locale. Par contre, il permet de faire référence à des marques et exige de connaître l'origine des produits employés. **C'est dans cette logique que les Communes forestières ont porté le développement de la marque « Bois des Territoires du Massif Central™ ».**

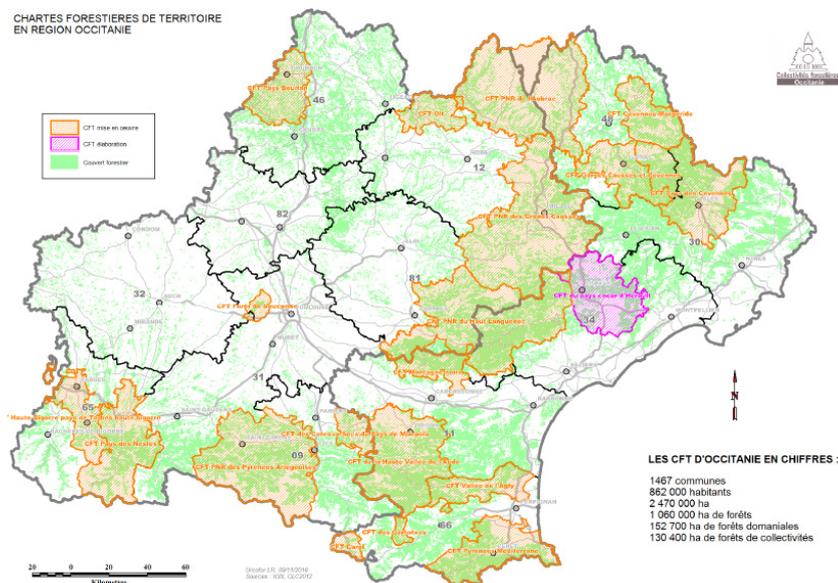
La traçabilité constitue une véritable plus-value au sein de la filière pour favoriser les circuits de proximité, les entreprises et les bois locaux. L'objectif est d'augmenter les volumes de bois commercialisés localement et d'apporter des parts de marchés aux entreprises de nos territoires.

Cette démarche est articulée avec l'autre marque de massifs (Bois des Alpes™), et les autres démarches nationales (Bois de France) ou plus locales (Sud de France).



Animation du réseau des territoires forestiers

Depuis 2010, les Collectivités forestières sont animatrices du réseau des territoires forestiers. A ce titre, elles bénéficient désormais d'une réelle expertise permettant d'être force de proposition dans la réorientation des outils existants mais également, dans le développement de nouveaux outils d'animation territoriale.



Ce réseau des territoires forestiers vise à inciter aux échanges entre les territoires de la Région. En 2016, les animateurs et les élus se sont réunis à 6 reprises. Ces rencontres permettent de partager les problématiques, d'échanger entre les territoires et de faire un point d'actualité régional et national. 2016 a également permis d'amorcer l'élargissement du réseau aux territoires de Midi-Pyrénées.

Rôle et responsabilité des élus par rapport au foncier forestier : une solution pour mobiliser plus ; l'exemple du Haut-Languedoc

La loi confère aux communes plusieurs outils en matière d'acquisition de forêts : droit de préemption, droit de préférence ou encore procédure des biens vacants et sans maître. Les récentes évolutions législatives ont par ailleurs renforcé ces moyens d'intervention.

Des démarches en faveur de l'implication des collectivités dans la mise en valeur du foncier forestier se mettent en place. Les Collectivités forestières accompagnent les territoires à structurer leurs interventions pour gérer leurs forêts.

Dans le cadre d'un partenariat avec la SAFER nous avons étudié de manière exhaustive les biens vacants et sans maître et le foncier public non géré du territoire. Cette analyse a mis en évidence un « pool » foncier potentiellement récupérable par les communes.

Valorisation des gros bois

Les modèles de sylviculture poussent à produire des gros bois. A contrario, les modèles industriels de valorisation des bois ne peuvent généralement pas consommer les gros bois !

En 2016, les Collectivités forestières ont analysé les enjeux et les possibilités de valorisation des gros bois pour permettre de trouver des débouchés. Plusieurs pistes ont été explorées. De nouvelles formes de valorisation ou d'équipements semblent être la solution.



ENJEUX 2017

Lien Urbain Rural : Les espaces forestiers et ruraux participent à la résilience des territoires urbains. Ils contribuent au maintien d'une économie locale, ils affirment le rôle environnemental de la forêt, mais aussi sa nécessaire gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale.

La multifonctionnalité, en particulier en forêt publique, est au service du développement des territoires, ruraux comme urbains.

La valorisation et la contractualisation des liens urbains-ruraux pour consolider le rôle de la filière forêt-bois dans le développement local est la priorité des Collectivités forestières. L'objectif étant de développer les territoires urbains et ruraux en rapprochant les stocks de bois avec les stock de populations.

Sensibiliser les élus

Formation / Sensibilisation

Les élus doivent exercer diverses compétences en lien avec la forêt et le bois. Il est essentiel pour eux d'acquérir les bases leur permettant de prendre les décisions qui leur incombent sur différents sujets.

Ainsi, diverses thématiques ont été abordées en 2016 sur les différents départements et/ou territoires de la région qui en ont fait la demande : mobilisation des bois, desserte, bois-énergie, bois construction, rôles et responsabilités des élus.

Près de 200 élus ont participé à ces sessions lors de 10 journées d'échanges et d'informations.



Replacer les élus au cœur des problématiques de la filière forêt-bois

L'objectif de cette action est d'installer un réseau régional d'élus référents forêt-territoire qui portera, auprès des communes, des solutions conciliant « gestion durable de leur propriété forestière » et « contribution au développement territorial ».

La mise en place d'un réseau d'élus référents forêt-bois a pour objectif de : faire monter en compétence les élus sur ces thématiques et de les replacer au cœur des enjeux locaux.

En effet, que la commune soit propriétaire, ou pas, de forêts, elle est concernée. Elle a certainement de la forêt privée ou domaniale sur son territoire. Les bois récoltés passeront par les routes communales ou peuvent alimenter une entreprise locale.

En devenant des producteurs de bois engagés dans le développement de leur filière et de leur territoire, les communes contribuent à la lisibilité de l'activité des entreprises du bois et à l'accroissement des volumes de bois mobilisés.



La journée régionale des élus

Pour la 2^{ème} journée régionale des élus, les Collectivités forestières d'Occitanie ont accueilli au Château de Villegly dans l'Aude, plus de 70 élus de la nouvelle grande région pour échanger et débattre sur la mobilisation des bois sous l'angle du rôle et de la responsabilité des élus.

Plusieurs thèmes ont été abordés tout au long de cette journée :

- Pourquoi et comment mobiliser plus de bois ?
- Quels intérêts pour la commune ?
- Les solutions pour mobiliser les bois en forte pente
- D'un massif non mobilisé à un massif dynamique, incluant la gestion des risques
- Plus de bois local grâce à une consommation locale
- Le foncier forestier, une solution pour mobiliser plus

ENJEUX 2017

Formation : La formation des élus est un des éléments clés des Collectivités forestières afin d'apporter aux élus l'ensemble des clés pour prendre les bonnes décisions par rapport à cette filière. Il s'agira en 2017 de devenir Organisme de Formation auprès de la DIRRECTE (jusqu'à présent c'était l'Union Grand Sud des Communes forestières qui l'était sur les 3 ex-régions : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Communiquer

Vie, consolidation et évolution de l'observatoire inter-régional du bois-énergie, étude sur une extension à Midi-Pyrénées



Depuis plusieurs années, nous développons un outil inter-régional de recensement et d'analyse des projets bois-énergie : l'Observatoire Inter-régional du Bois Energie (volet chaufferies et volet approvisionnement). L'objectif est de accompagner le développement de cette filière, de faire un suivi des chaufferies, tant au moment de son élaboration que lors de son fonctionnement, afin de développer des ratios les plus précis possibles.

Ceux-ci servent comme retour d'expérience technique et comme indicateur au moment des définitions des mesures d'aides et d'objectifs de la Région.

Cet observatoire comprend également un annuaire des différents intervenants (architectes, bureaux d'études, installateurs, approvisionneurs,...) avec les références de chacun d'entre eux.

Nous accompagnons les missions bois-énergie départementales dans le fonctionnement général de l'Observatoire : assistance, explications, mise à jour du mode d'emploi et recensement des corrections ou évolutions envisageables.

Réalisation d'outils pratiques pour les élus

Dans l'exercice de leur fonction, les élus sont confrontés à de multiples questions problématiques liées à la filière forêt-bois.

C'est pour cela que le réseau des Collectivités forestières s'attache à former les élus sur ces divers sujets pour qu'ils soient en capacité de se construire un avis et une stratégie sur le sujet. En parallèle, divers outils synthétiques (pour tous les élus) et détaillés (réservés aux adhérents) sont travaillés chaque année.

En 2016, deux sujets ont été traités: **le foncier forestier et le dispositif financier européen lié à la forêt en Languedoc-Roussillon.**



Les Communes forestières sur Twitter !

L'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie a créé un compte twitter, sous le nom de **@communes_forest**.

Notre présence sur le réseau social nous permet de diversifier nos méthodes de communication, d'être visible, de montrer ce que nous faisons et de suivre l'actualité politique et technique de la filière forêt bois, localement et à l'échelle nationale.

Abonnez vous !!

ENJEUX 2017

Communication : La communication en direction des adhérents, des élus et des collectivités doit être développée pour permettre à tous d'avoir un niveau d'information suffisant sur les sujets d'actualités. Ainsi, une lettre d'information sera mise en place et notre site internet sera amélioré. Les outils (en particulier Observatoire bois-énergie) seront étendus sur toute l'Occitanie.

/// ZOOM SUR ...

Vos représentants élus



81 - TARN
Serge CAZALS
Trésorier de l'Union
Régionale



12 - AVEYRON
Geneviève GASQ-BARES
Administratrice



48 - LOZERE
Henri COUDERC
Administrateur



30 - GARD
Cédric CLEMENTE
Administrateur



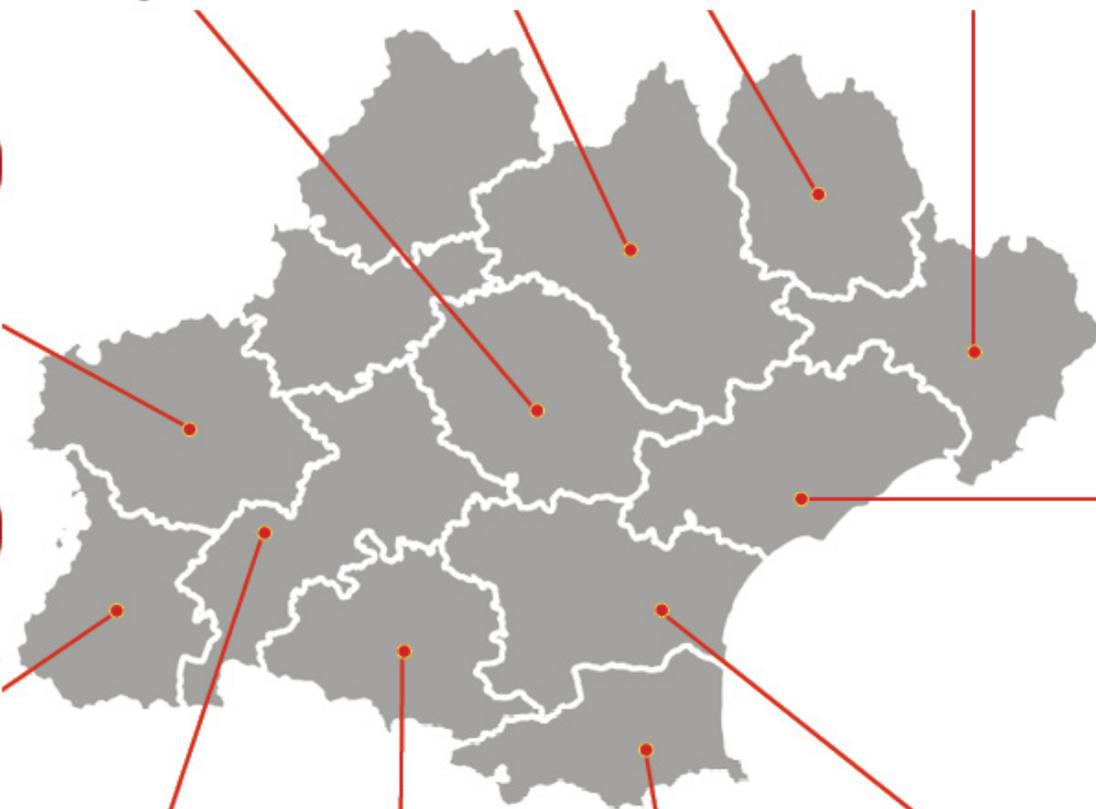
32 - GERS
Jean DUCLAVE
Administrateur



65 - HAUTE PYRENEES
Jacques BRUNE
Vice Président de
l'Union Régionale



34 - HERAULT
Francis CROS
Président de l'Union
Régionale



31 - HAUTE GARONNE
Denis MARTIN
Administrateur



09 - ARIEGE
Pierre SOULA
Administrateur



66 - PYRENEES ORIENTALES
Daniel BAUX
Administrateur

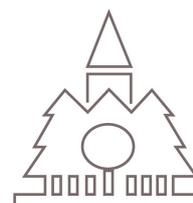


11 - AUDE
Jacques GALY
Secrétaire de l'Union
Régionale

Collectivités Forestières Occitanie

740 avenue des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER

collectivitesforestieres-occitanie.org



**Collectivités forestières
Occitanie**

Follow @communes_forest

